

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

Du LUNDI 23 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTARILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ANGLÈTERRE.

De Londres, le 5 septembre.

ON n'a plus de nouvelles de l'escadre du lord Howe, depuis qu'elle a fait des eaux à Torbay, & qu'elle a été jointe par plusieurs vaisseaux de ligne de Plimouth; de sorte qu'on croit qu'elle se porte dans la Manche.

Quelques lettres nouvellement arrivées de l'Amérique confirment l'échec de l'amiral Gardner à la Guadeloupe, pareil à peu-près à celui qu'il a essayé à la Martinique; la flotte est rentrée à la Barbade & à la Jamaïque, pour éviter les ouragans terribles dans cette saison. L'amirauté a été informée du petit nombre de royalistes & d'aristocrates qui ont pu échapper aux républicains de la Guadeloupe; mais elle tient ces informations secrètes.

Un de nos papiers vient de faire l'énumération des avantages que l'Angleterre retire de ses sept principaux alliés dans la guerre actuelle contre la France, & porte à zéro ceux que la Grande-Bretagne doit en retirer pour elle-même.

1^o. L'empereur fournit 150 mille hommes, dans l'espérance d'acquiescer la Flandre française, & nous l'aiderons à cela gratis.

2^o. Le roi de Prusse, avec ces 120 mille hommes, achèvera de dépouiller les Polonois, & harcèle en attendant les frontières orientales de France. — Rien pour l'Angleterre.

3^o. L'impératrice de Russie promet toujours une flotte à la coalition; mais, dans le fait, elle la réserve pour prendre Constantinople. — Beau profit pour l'Angleterre.

4^o. La Hollande embarrassée, sans trop savoir pourquoi, dans cette querelle royale, attend de nous protection pour son commerce & ses villes frontières. — Argent mal employé & perdu pour l'Angleterre.

5^o. Le roi de Sardaigne reçoit un subsidie de 200 mille livres sterling, & attend une flotte angloise pour l'aider à chasser les François de son territoire. — Argent & vaisseaux mal placés pour l'Angleterre.

6^o. Le roi d'Espagne ayant envoyé deux armées sur les frontières françaises des Pyrénées, il faudra oublier nos anciens griefs contre cette puissance, & ses vaisseaux qui ont été pris seront rendus sans sauvegarde. Voilà un beau profit pour l'Angleterre.

7^o. Enfin le landgrave de Hesse qui a loué quelques milliers d'hommes pour la cause qu'on dit commune, nous fera

payer ces hommes le triple de ce qu'aura coûté leur engagement.

Il résulte de tout cela que non-seulement l'Angleterre ne gagnera rien à cette guerre, mais qu'elle y perdra beaucoup d'argent, & que son commerce en souffre déjà beaucoup.

Les gazettes ministérielles nous promettent Toulon; mais elles nous avoient aussi promis Dunkerque. Il est certain que si nous pouvons tenir à Toulon, notre commerce du Levant s'en accroîtra beaucoup, & celui des François diminuera d'autant; mais Toulon, sans Marseille, nous deviendra bientôt à charge, car ce n'est pas le tout que d'en imposer par des forces maritimes, si les matériaux du commerce ne circulent pas avec abondance & facilité. Dans ce moment toute l'industrie des François se tourne du côté de la guerre; mais dès qu'elle reprendra sa direction ordinaire, il faudra bien que les productions françaises fassent la matière de tous les échanges & même avec nos productions angloises.

Et si, instruits par les événemens actuels, les François, devenus libres, alloient se créer une marine permanente dont le but unique seroit de protéger leur commerce, qu'elle atteinte une pareille détermination ne porteroit-elle pas à notre célèbre acte de navigation!

Calcul des forces alliées environ..... 400,000 hommes.

Des François seuls..... 1,000,000.

Excédent, 600 mille combattans sur leurs foyers ou sur leurs frontières, pour la liberté de leur patrie.

Partie infiniment inégale, ruineuse & même impolitique pour des Anglois qui au fond aiment la liberté.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, le 14 septembre.

Une lettre de l'Amérique septentrionale en date du 12 juillet, nous apprend que les commissaires nationaux au Cap François ont publié une proclamation en vertu de laquelle tous les negres sont déclarés libres: il est hors de doute qu'une pareille mesure doit porter le coup mortel aux blancs propriétaires & planteurs. Ces commissaires, dit-on, n'ont trouvé que ce moyen atroce de se soustraire au décret d'accusation porté contre eux par la convention nationale. L'adresse suivante des négocians du Port-au-Prince à ces commissaires à bord de l'*América*, qui étoit en rade, prouve combien ils avoient exercé de despotisme dans leur mission, & combien le décret d'accusation & d'arrestation contre eux étoit fondé

en raison & en justice. (Cette adresse est sous la date du 8 avril 1793 , l'an premier de la république française).

« Tant que nous avons eu l'espérance de voir la conciliation prévenir les malheurs qui sont prêts à fondre sur la ville du Port-au-Prince , nous avons eu le pas devoir vous entretenir des intérêts particuliers du commerce. Tout nous annonce aujourd'hui que nous avons tout à craindre ; nous serions donc coupables si nous n'élevions pas la voix , pour vous faire , au nom du commerce national qui nous a donné sa confiance , les représentations convenables à ses intérêts.

« Nous n'entreprendrons point ici la défense d'une ville malheureuse , victime depuis trois ans des plus perfides manœuvres ; nous vous observerons néanmoins qu'il est bien douloureux pour les habitans de se voir accusés , sans être admis à se justifier ; de se voir menacés sans pouvoir combattre les crimes qu'on leur suppose. Les députés de la nation les condamneraient-ils sans les entendre ? envelopperaient-ils leur proscription les amis de la loi , les véritables enfans de la patrie , & ceux qu'ils accusent d'en être les ennemis déclarés ? Non Il est impossible de concevoir une idée aussi cruelle. Mais , citoyens commissaires nationaux civils , si nous nous livrons un moment à l'espérance , comment la conserver , lorsque nous considérons que par votre proclamation du 21 mars dernier , vous promenez le glaive infamant du soupçon sur toutes les têtes ; qu'après avoir annoncé comme des vérités démontrées , les assertions calomnieuses de nos ennemis , vous achevez de porter le désespoir dans tous les cœurs , par les menaces d'une déportation effrayante ? Quel est celui d'entre tous les citoyens qui ne doit trembler , malgré son innocence , de voir son nom porté sur la liste des proscrits ; d'être arraché à sa femme , à ses enfans , à ses propriétés , aux intérêts immenses & sacrés qui leur sont confiés , & de se voir traîné comme un criminel au tribunal terrible de la convention nationale ? C'est en nos mains que résident la fortune , & peut-être les dernières ressources de ces hommes précieux auxquels la république française doit sa prospérité : en défendant leurs intérêts , nous défendons ceux de la mère-patrie , qui trouvera dans leur généreux & inépuisable patriotisme , les moyens de résister aux ennemis de la liberté ; & cependant , depuis quinze jours , toutes nos opérations sont paralysées , tout est suspendu. L'embargo a été mis sur tous les bâtimens de cabotage qui entretiennent nos liaisons commerciales avec toutes les parties de la colonie , alimentent celles qui ne peuvent recevoir de navires de longs cours , & nous servent au transport des denrées qui chargent nos bâtimens. Et comment satisferrons-nous aux engagements particuliers que nous avons contractés ; comment fournirons-nous aux besoins de nos commettans en Europe , si on intercepte de cette manière toutes nos facultés ?

« Des forces menaçantes sont déployées en rade , & d'autres , ramassées dans quelques paroisses de l'Ouest , sont amenés pour anéantir les dernières espérances du commerce national , au lieu d'aider les citoyens du Port-au-Prince & de la Croix-des-Bouquets à les lui conserver. C'est dans le moment où des révoltes devaient & incendier les riches possessions du Cul-de-Sac , qu'au lieu de vous hâter de détruire ces scélérats , vous armez contre une ville qui leur fait la guerre & qui vous demande la paix ; vous refusez toute communication avec elle , vous éloignez les députations qui vous sont envoyées , vous faites des dispositions hostiles ; eh ! prévoyez-vous tous les malheurs qui vont résulter de pareilles démarches ? songez-vous que nous avons à terre des papiers & des effets précieux , des marchandises dont le prix ne peut se calculer ; que ni ces papiers , ni ces marchandises ne nous

appartiennent , que nous n'en sommes que les dépositaires de la plus grande partie ; que leur perte occasionneroit des faillites innombrables ; que ces faillites entraineroient la ruine du commerce national , déjà ébranlé par tous les coups qu'on lui a portés ; que vous seriez enfin responsables de tous ces défaites , & que 6 millions de malheureux , que le commerce alimente , demanderoient , avec les cris du désespoir , vengeance à la convention nationale.

« Vos intentions seroient-elles de braver cette responsabilité effrayante & de nous réduire au désespoir ? Nous ne pouvons plus en douter , d'après l'ordre que vous avez donné aux capitaines du commerce de mouiller derrière vos bâtimens. Quels peuvent être vos projets ? Serait-ce de vous porter aux derniers excès contre une ville que vous ne voulez pas écouter ? Nous vous déclarons formellement que l'ordre que vous avez donné aux capitaines marchands , ne peut être exécuté sans compromettre essentiellement les intérêts du commerce. En effet , jetez les yeux sur l'état des bâtimens de la rade ; peu sont chargés & grésés , le plus grand nombre est même sans lest ; il seroit presque impossible de les faire sortir du port , pour les conduire au fond de la grande rade , sans les exposer à des avaries considérables , peut-être même à une perte entière ; d'ailleurs la plupart des capitaines ont à terre leur cargaison , il est essentiel qu'ils y veillent ; & comment voulez-vous qu'ils s'occupent de ce soin , si vous les releguez au fond de la grande rade , à une distance aussi éloignée de leur magasin ? Pouvez-vous répondre qu'au moment où vous ferez attaquer la ville , les magasins du commerce seront respectés , & croyez-vous n'être pas responsables des pertes que le commerce éprouveroit par leur pillage ou par leur incendie ?

« La guerre civile entraîne après elle des fléaux incalculables , il n'en est aucun qui ne porte un coup mortel au commerce national. Citoyens commissaires nationaux civils , avant de faire aucune démarche ultérieure , songez bien à la colonie qui a besoin de la paix , à la France qui a besoin de son commerce , & à vous-même qui ne ferez pas en vain responsables.

« Que veut dire cet embargo général mis seulement sur la rade de cette ville , qui paralyse toutes nos opérations & occasionne au commerce des pertes immenses ? Que veut dire le silence que vous gardez , malgré les sollicitations pressantes & répétées de vous expliquer ? Que veulent dire les démarches menaçantes que vous faites contre une ville au sort de laquelle le commerce national est attaché ?

FRANCE.

De Paris , le 23 septembre.

La garnison du Quesnoy a été faite prisonnière : c'est le général Gauthier , commandant de cette place , & le général Clairfayt , qui ont signé la capitulation.

On avoit annoncé que le prince Adolphe , fils du roi d'Angleterre , avoit été blessé dans le combat qui a forcé les Anglois à lever le siège de Dunkerque : c'est une erreur ; c'est le prince d'Orange , fils du stadhouder , qui a reçu une blessure que l'on dit mortelle.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort Antoine Soyier , ramoneur , convaincu d'avoir coopéré à la conspiration qui a éclaté à Rouen , les 11 & 12 janvier dernier. Libois , Levêque & Guérard , prévenus de complicité , ont été acquittés.

COMMUNE DE PARIS.

Du 21 septembre.

Les citoyens de première réquisition des sections de Mar-

celle , des
des Cham
plus vils ap
On donne
en faveur d
blessé au pi
en démoliti
admis à l'ho
mille recevr
l'application d
Sur l'obj
patrouilles
qui seront r
Le conse
sure les m
& que l'ad
détenu qu'
Sur le r
mission qui
supprimer
autres , &
détenu soit
tenus dans
Santierre
septembre
en partant
qu'aux en
mes , avec
hommes. C
mê ne g

C O

N. B.

truction p
travail int
le plan d
tonne , e
regne de
12 mois :
trois part
par 5 jou
roient être
roient un
tion ordo

Des se
cipalité
La conv
que les c
les citoy
dans la
efficaces
D'après
pression
gardes n
mê ordi

L'on c
réfidence
ou qui f
les comit

On a
Espagno
de cette
tyran et
pluôt se

elle, des Lombards, de la Halle-aux-bleus, de Montreuil & des Champs-Élysées, descendent successivement au milieu des plus vifs applaudissemens.

On donne lecture d'un arrêté de la section de Montreuil, en faveur du citoyen Fauchy qui, faisant patrouille, a été blessé au pied par une pièce de bois tombée d'un bâtiment en démolition. Le conseil arrête que le citoyen Fauchy sera admis à l'hospice de la charité, s'il le désire, & que la famille recevra un secours de 100 liv. pour la dédommager de l'infirmité de son chef.

Sur l'observation d'un membre, le conseil arrête que les patrouilles se feront exhiber les cartes de sûreté de tous ceux qui seront rencontrés dans les rues après onze heures du soir.

Le conseil arrête que, mardi prochain, il passera à la censure les membres des comités révolutionnaires des sections, & que l'administration de police ne mettra en liberté aucun détenu qu'après cet épurement.

Sur le réquisitoire d'Hébert, le conseil nomme une commission qui se transporte à l'instant au Temple, à l'effet de supprimer la cuisine, renvoyer les valets, les cuisiniers & autres, & prendre des mesures préliminaires pour que les détenus soient traités, quant à la nourriture, comme les détenus dans des autres maisons d'arrêts.

Santerre écrit du camp sous Chavagnes, en date du 16 septembre, que son armée, qui n'étoit que de 6 mille hommes en partant de Doué, est à présent de 40 mille hommes, & qu'aux environs de Doué, il y a encore 40 autres mille hommes, avec lesquels on fait de petites patrouilles de 13 mille hommes. On est obligé de prendre des mesures pour que l'armée ne grossisse pas davantage.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Cambon).

N. B. Dans la séance du vendredi 20, le comité d'instruction publique, par l'organe de Romme, présente un travail intéressant sur la réformation du calendrier. D'après le plan du comité, l'année commenceroit à l'équinoxe d'automne, époque de l'établissement de la république & du règne de la liberté & de l'égalité; elle seroit composée de 12 mois: chaque mois auroit 30 jours, & seroit divisé en trois parties de 10 jours chacune: l'année seroit terminée par 5 jours qui n'appartiendroient à aucun mois, qui pourroient être consacrés à des fêtes nationales, & qui porteroient un nom grec signifiant: *Sarabondans*. — La convention ordonne l'impression du rapport & du projet.

Des sentimens inciviques ont été manifestés par la municipalité & par les officiers de la garde nationale du Havre. La convention décrète que cette municipalité est détruite, que les officiers de la garde nationale seront réélus, & que les citoyens Legendre, Lacroix & Louchet, représentans dans la Seine-Inférieure, prendront les mesures les plus efficaces pour la prompte exécution du présent décret. — D'après une motion incidente, l'assemblée prononce la suppression des compagnies de grenadiers & de chasseurs des gardes nationales; ces corps seront fondus dans la force armée ordinaire.

L'on décrète ensuite que les certificats de civisme & de résidence, ainsi que les passe-ports accordés jusqu'à ce jour, ou qui seront accordés dorénavant, devront être visés par les comités de surveillance & de salut public.

On a répandu le bruit que Perpignan étoit cerné par les Espagnols: ce qu'il y a de certain, c'est que le commandant de cette place écrit en date du 14: « Jamais le drapeau du tyran espagnol ne souillera nos remparts; je m'ensevellirois plutôt sous leurs ruines: jamais je ne signerai de capitula-

tion; & si je me voyois réduit à la dernière extrémité, je suis résolu à faire sauter les fortifications de la ville & de la citadelle; alors, suivi de la bonne garnison, je me ferois jour au travers des rangs ennemis ». — Ce qu'il y a de certain encore, c'est que les départemens de l'Hérault, du Gard & de l'Aude envoient des milliers de citoyens qui formeront à Sijean une armée imposante, & qui bientôt chasseront l'Espagnol des environs de Perpignan.

De jeunes muscadins, pour ne pas se trouver confondus avec les sans-culottes, s'enrôlent dans la cavalerie, & sur-tout dans les hussards: pour empêcher cette espèce d'agiotage, la convention décrète que les recruteurs ne pourront, sous les peines portées contre l'embauchage, enrôler de jeunes citoyens de la première réquisition; ces enrôlemens sont déclarés nuls & non-avenus.

Le vasseur & Bentabolle, représentans près l'armée du Nord, demandent leur rappel: la convention décrète que ces deux députés reviendront siéger dans son sein.

La chaussée qui conduit de Deux-Ponts à Wermeshim a été le théâtre d'un combat entre les Prussiens & un corps de l'armée de la Moselle aux ordres du général Moreau: cette action a eu lieu le 15. Notre avant-garde avoit d'abord dissipé les troupes légères ennemies, & s'étoit avancé jusqu'à deux portées de canon du camp des Prussiens à Wermeshim: la cavalerie prussienne, écrasée par notre artillerie volante, avoit rétrogradé: nous étions à demi-portée des retranchemens, & nos pièces de 12 arrivoient: les soldats républicains répondoient à un feu terrible par un feu non moins terrible; le 9^e régiment de hussards avoit haché 300 Prussiens. Tout-à-coup notre colonne de droite, par un mouvement imprévu, chercha les revers d'un ravin; la colonne du centre est entraînée par ce mouvement; une batterie de huit pièces, frappant sur la colonne de gauche, la force de suivre les deux autres: c'est-lors il a fallu songer à la retraite; heureusement nous avons ramené toute l'artillerie, excepté quelques pièces de campagne & de bataillon. Les François se sont battus en Romains; si le succès eût couronné leurs efforts, cette action décidoit du sort de la campagne vers cette partie de la frontière; ils attendent avec impatience le moment d'une revanche.

Une lettre interceptée vers Dunkerque, & adressée, le 6 de ce mois, à un prince allemand, contient ces mots: « Le prince de France sera roi, sous la régence du roi d'Angleterre; & ce jusqu'à la majorité du jeune roi: on dit que Sponck est retourné à Londres pour cette affaire ».

Audrain se justifie des reproches qui lui ont été faits par le comité de la commune de Seves: la convention déclare qu'en rappelant Audrain, elle n'a pas entendu inculper sa conduite.

Suite de la séance du samedi 21 septembre.

Après avoir fait décréter les articles qui doivent être considérés comme *Lois de navigation* des François, Barrère propose d'autres articles qui sont pareillement décrétés & qui concernent les *francisations simulées*. Nous donnerons incessamment le texte de ces deux décrets importants.

Sur la proposition de Saint-André, la convention sépare du ministère de l'intérieur tout ce qui concerne le commerce extérieur, tant par mer que par terre; elle l'attribue provisoirement au bureau central des douanes, dont la nouvelle organisation sera bientôt à l'ordre du jour.

La carte de France, connue sous le nom de *carte de l'Académie*, a été faite aux dépens de l'état: cependant des particuliers se prétendent propriétaires, & ont à leur disposition ce grand ouvrage qui a coûté 47 années de travaux: sur la motion de Fabre d'Églantine, la convention décrète

que les planches de la carte de France seront déposées au bureau de la guerre.

Les dépositaires de fonds appartenans à des particuliers, seront tenus de les rembourser en assignats ayant cours, quelles que soient les espèces qu'ils aient reçues ou prétendent avoir reçues.

Les galériens ne porteront plus le bonnet rouge. — Les officiers des classes sont autorisés à requérir la gendarmerie pour faire rendre dans les ports tous les matelots classés. — Les députés qui sont au pouvoir de l'ennemi, pourront recevoir leurs indemnités; sans être abtreints à la loi qui exige des certificats de civisme & de résidence.

Un jeune soldat françois, ayant à se défendre contre six Autrichiens qui lui promettoient la vie s'il rendoit les armes, a préféré se brûler la cervelle. Ce trait d'héroïsme est congné dans une lettre des administrateurs du Nord.

Les sections des Lombards, des Halles, du Théâtre-François & plusieurs autres, présentent de nombreuses troupes de jeunes guerriers.

Une commune voisine présente aussi les siens; son orateur, élevant le peuple françois au-dessus des peuples libres de l'antiquité, dit injurieusement que les Athéniens n'étoient que des muscadins, les Romains des modérés, & les Spartiates des fédéralistes.

Séance du dimanche 22 septembre.

Les représentans-députés près Lyon envoient, sous la date du 17 de ce mois, les détails des mouvemens militaires depuis le 6 jusqu'au 16. Un château occupé par 3 mille rebelles a été emporté. Une action très-vive a eu lieu vers le poste de la Tour; tandis qu'une de nos colonnes, ayant quitté la redoute, poursuivait un détachement ennemi, un autre détachement de rebelles est entré dans la redoute; mais le poste nous reste. Nous n'avons eu que 5 blessés; les Lyonnais comptent 20 morts & 50 blessés. Le 14, à huit heures du matin, il s'est engagé un combat vers les hauteurs de Grezieux; après demi-heure de combat, les muscadins ont fui, laissant fusils, chapeaux & autres effets, pour être plus légers à la course: ils ont perdu beaucoup de monde; nous n'avons ni tués ni blessés: deux pièces de 4, 500 fusils, des grains & beaucoup d'effets sont tombés en notre pouvoir. Dans une autre affaire de poste peu considérable, nous avons pris 20 fusils, 5 sacs, 11 chapeaux & un foulier garni d'une boucle d'argent.

Châteauneuf-Randon écrit du 15 septembre, que les muscadins ont évacué Montbrison, & que les troupes républicaines forment, depuis Saint-Etienne jusqu'à Tarare, un cordon qui, par son centre, donne sur Grezieux.

Couthon écrit de Clermont-Ferrand, en date du 19, qu'il s'occupe avec succès de l'approvisionnement des armes sous Lyon.

Les représentans-députés mandent, du camp de la Pape, le 18, que Lyon est parfaitement cerné; que les avant-postes des Lyonnais se sont tous repliés; que les rebelles n'ont plus de ressources que dans leur intérieur, & que leur situation ne leur permet pas une longue résistance; ils paient le pain d'avoine 15 sols la livre, les malades seuls ont de la viande, & ils n'emploient plus que de la poudre fine de Berne. Notre artillerie écrase la ville, mais elle ne brûle pas; dès que le feu se manifeste quelque part, il est éteint aussitôt. Les rebelles ont des assignats de Piémont & une monnaie de siège portant ces mots: *Siège de Lyon, 1793. L'an second de la république, subvention civique.*

L'armée des côtes de la Rochelle, forte de 20 mille hommes, s'est emparée de la Châtaigneraie: les rebelles, par la rapidité de leur fuite, ne nous donnent pas le tems de les battre. On a arrêté plusieurs femmes qui avoient dans leurs poches des chapelets & des cartouches à balles.

Le général Landremont envoie de Wissembourg, en date du 18 septembre, un bulletin des opérations de l'armée, depuis le 11 jusqu'au 14. Le 8 de ce mois, dans un conseil tenu en présence des représentans députés, il fut décidé de faire une attaque générale dans le haut, le moyen & le bas Rhin: le passage du Rhin devint être tenté le 12; mais la veille l'émigré d'Arlande conduisit l'ennemi par un détour, & nous surprit vers un point où nous perdîmes 5 caissons: le 22, l'attaque générale eut lieu, l'ennemi emporta 324 charriots de morts & de blessés; mais le camp de Northweiler ne put être forcé. Vers la forêt de Bienwald, l'ennemi perdit 2 mille hommes, 100 chevaux, & plusieurs pièces, dont une seule n'étoit pas enclouée: une compagnie d'artilleurs prussiens fut enlevée avec son commandant; nos hussards emportèrent deux redoutes. Un émigré, fait prisonnier, fut fusillé le lendemain à l'avant-garde... Le passage du Rhin n'a pas eu lieu... Le 13, le fort de Kell a été vigoureusement chauffé; le village & le fort sont presque entièrement déruits... Le 14, nous avons attaqué le camp de Northweiler; les soldats ont sauté dans les retranchemens, la bayonnette au bout du fusil; des canons portés à bras sur des hauteurs, ont tiré à mitraille sur l'ennemi, qui, prenant la fuite, nous a laissés maîtres du camp, où nous avons trouvé grande quantité de munitions, 1500 fusils, 3 pièces de canon & beaucoup de fourrages: la terre, jusqu'au village de Bauthenthal, étoit jonchée de ses morts.

Le 12 septembre, à huit heures du matin, l'on aperçut, de Nice, quatre frégates; deux officiers arrivèrent bientôt sur une chaloupe parlementaire, & proposent l'acceptation de la constitution & Louis XVII. Ces propositions furent accueillies avec indignation par les représentans-députés; les cris unanimes & réitérés de *vivent la république, l'égalité, la liberté*, se firent entendre de toutes parts; les proclamations apportées par les Anglois furent brûlées sur la place publique; puis les deux officiers furent conduits, les yeux bandés, à leur chaloupe: à six heures du soir l'on ne voyoit plus les bâtimens anglois. C'est l'ordonnateur de la marine à Nice qui donne connoissance de ce fait.

Le procureur-syndic des Alpes maritimes écrit de la même ville, en date du 9: « Le despote avengle & fourbe du Piémont est à Saorgio: il y a quelques jours que, sans doute par les conseils du chef des catholiques endiablés, ce despote, revêtu de la chemise de saint Second, & prosterné devant le Saint-Suaire que des anges apportèrent autrefois par des chemins aériens, promit à ses satellites, au nom de la *santissima Madonna*, qu'ils remporteroient une grande victoire le 8 septembre, jour de la fête de la *Madona*, & qu'ils iroient à Nice entendre les vêpres chantées par le véritable évêque. Les représentans Ricord & Robespierre furent prévenus: les Piémontais nous attaquèrent effectivement, le 8, sur tous les points, jusqu'à *Lantosca*; mais ils furent partout repoussés: nous leur avons fait 300 prisonniers, & ils comptent 1200 tant morts que blessés: notre perte se réduit à rien. Ainsi le peuple de Nice a des raisons suffisantes pour croire que la *santissima Madonna* protège évidemment les républicains françois ».